



5ème Webinaire

QUI FAIT QUOI ?

*Les rendez-vous de la prévention
de la perte l'autonomie*

Présentation du Conseil Départemental 54

Par :

Boris BERNARD, Responsable du service autonomie Territoire Grand Nancy

Claire GUITTON, Psychologue en charge des dispositifs aidants

Cyrielle THIRION, Chargée de mission Conférence des Financeurs

Vendredi 21 mai 2021



Accompagnement collectif à destination des aidants

Claire GUITTON, Psychologue en charge des dispositifs aidants

LES GROUPES DE PAROLE ORCHIDÉE



GROUPE DE PAROLE ORCHIDÉE
POUR LES PROCHES AIDANTS ACCOMPAGNANT
UNE PERSONNE ÂGÉE EN PERTE D'AUTONOMIE
OU UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP.
PARLONS-EN, ENSEMBLE.

AUTONOMIE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
A MIS EN PLACE DES GROUPES DE PAROLE
APPELÉS ORCHIDÉE DESTINÉS AUX PERSONNES
S'OCCUPANT D'UN PROCHE EN SITUATION
DE PERTE D'AUTONOMIE OU DE HANDICAP



LES OBJECTIFS D'ORCHIDÉE

- Vous accompagner durant les périodes difficiles,
- vous permettre de vous adapter à l'évolution de la maladie de la personne que vous accompagnez,
- vous aider à lutter contre l'épuisement, la démobilisation, le sentiment de culpabilité,
- vous informer sur les soutiens possibles (aide à domicile, accueil de jour, aides techniques...).

Des groupes de parole Orchidée sont organisés sur tout le département. Ils ont lieu une fois par mois pendant environ deux heures.

Animés par un psychologue, ces groupes vous permettront d'échanger sur votre ressenti, vos difficultés. Ils seront l'occasion de réfléchir ensemble à des pistes de réponses.



TÉMOIGNAGES

« Quand j'ai dû faire entrer mon mari en maison de retraite, c'était très dur. L'impression de l'abandonner. Avec le groupe, j'ai appris qu'il y avait d'autres moyens d'être présente à ses côtés. »

Chaire
Maidtres

« Depuis un moment, ma femme ne me reconnaît plus. Elle me prend pour un voleur dans sa maison. Dans le groupe, on nous conseille sur la conduite à tenir face aux troubles de la maladie d'Alzheimer. »

Adam
Nancy

« Quand je parle de ma maman autour de moi, j'ai l'impression de me plaindre. Je ne cherche pas de solution miracle, simplement un peu de compréhension. Dans le groupe, on s'écoute mutuellement, il n'y a pas de jugement. »

François
Lunéville

« J'ai arrêté de travailler pour m'occuper de ma tante sans enfant. Maintenant, je n'ai plus de loisirs, plus d'amis, je ne peux plus partir en vacances ! J'espère qu'avec le groupe de parole, je trouverai la force de prendre du recul, de demander plus d'aide au reste de la famille. »

Anais
Ludres

LES CYCLES D'INFORMATIONS ET D'ECHANGES

VOUS VOUS OCCUPEZ RÉGULIÈREMENT D'UNE PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE DE VOTRE FAMILLE, À DOMICILE OU EN ÉTABLISSEMENT.
VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS PAR RAPPORT À VOTRE ACTIVITÉ D' Aidant.
VOUS ÉPROUVEZ LE BESOIN D'ÊTRE INFORMÉ, D'EN PARLER AVEC DES PROFESSIONNELS ET DES AIDANTS VIVANT DES SITUATIONS COMPARABLES.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Il vous informe sur les soutiens possibles (aides à domicile, accueil de jour, aides techniques, service territorial autonomie, plate-forme de répit...).

Il peut faciliter votre adaptation à l'évolution de la maladie ou à la dépendance de la personne que vous accompagnez.

Il vous aide à lutter contre l'épuisement, la démobilité, les sentiments de culpabilité et à trouver des ressources pour prendre soin de vous.

COMMENT FONCTIONNE -T-IL ?

Il comprend 7 séances de 2 heures chaque semaine. Les rencontres sont animées par des professionnels du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle formés à l'écoute et aux groupes de parole avec l'appui de différents intervenants en rapport avec le thème abordé.

Ce programme d'aide aux aidants, entièrement gratuit, est à la fois un lieu d'informations et d'échanges qui permet à chacun de s'exprimer librement. Le cycle est conçu pour une participation à l'ensemble des séances.

PROGRAMME DES RENCONTRES

- Introduction au programme.
Considérations générales sur le vieillissement
- Informations administratives, juridiques autour de la question de protection (des biens, de la personne) et de l'aide sociale
- Aides techniques, aménagements du domicile, gestes et postures
- Soutien de l'aidant et formules de répit : quelques solutions
- Prendre soin de soi : la sophrologie
- Prendre soin de soi : l'art-thérapie
- Séance d'évaluation de l'action et conclusion du programme

AUTRES ACTIONS EN LIEN AVEC DES PARTENAIRES

UN TEMPS POUR SOI

NOUVEAU À NANCY CŒUR DE VILLE, à deux minutes de la gare SNCF. Vous êtes proches aidants accompagnant une personne âgée en perte d'autonomie ou en situation de handicap, vous travaillez, vous avez besoin d'un temps pour vous. Et si vous participiez aux groupes de parole et ateliers ?

CEX GROUPES DE PAROLE

ET ATELIERS (respirer, visualiser, écriture intuitive, relaxation) seront animés par une psychologue 2 fois par mois pendant 1 heure et demie à 2 heures entre 12h et 14h. Ces rendez-vous, vous permettront d'échanger sur votre ressenti, vos difficultés et de réfléchir à des pistes de réponses mais également de prendre un temps pour vous.

COMMENT ? Pré-inscription souhaitée, gratuite

Par téléphone 03 83 37 04 46

ou par mail : jeunesenterritoires@gmail.com

Le repas sera pris sur place selon la météo.

LES OBJECTIFS

- Vous accompagner durant les périodes difficiles.
- Vous permettre de vous adapter à l'évolution de la maladie de la personne que vous accompagnez.
- Vous aider à lutter contre l'épuisement, la démobilité, le sentiment de culpabilité.
- Vous informer sur les soutiens possibles (aide à domicile, accueil de jour, aides techniques...).

GROUPE DE PAROLE POUR LES AIDANTS

LA MAISON DE L'ENGAGEMENT ET DE L'INITIATIVE DES JEUNES EN TERRITOIRES ENCOURAGÉE PAR LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE VOUS DONNE RENDEZ-VOUS :

ENTRE 12H ET 14H

GROUPES DE PAROLE : 20 AVRIL, 25 MAI, 22 JUIN 2021

ATELIERS : 11 MAI, 10 JUIN, 5 JUILLET 2021



Nancy

SUR RÉSERVATION À CETTE ADRESSE :



03.83.37.04.46

20 Quai Claude le Lorrain, NANCY

Maison de l'engagement et de l'initiative des jeunes en territoires

GROUPE DE PAROLE ORCHIDÉE POUR LES PROCHES AIDANTS



Alzheimer...

et alors ?

GROUPE DE PAROLE

« REN-PAR »

(Rencontre et Partage)

POUR LES « PROCHES AIDANTS »

QUI ACCOMPAGNENT UNE

PERSONNE EN PERTE

D'AUTONOMIE

PARLONS-EN, ENSEMBLE

Groupe de parole Orchidée, pour les Aidants Familiaux

Vous êtes aidant familial et vous avez envie de prendre du recul ?

Rejoignez-nous et partagez votre vécu et vos questions!

Des rencontres mensuelles autour d'ateliers, de temps d'information, de formation et de convivialité.

Groupe d'échange pour les aidants familiaux

- Vendredi 28 mai 2021
- Jeudi 24 juin 2021

14h00 à 16h00 — MAPEJE
26 rue du 4ème BCP
Saint Nicolas de Port



Ateliers animés par Claire GUITTON

Psychologue - Service Autonomie du Conseil Départemental

Renseignements et inscriptions - Espace DEFIS - CCAS

03.83.45.14.17 - espacedefis991@orange.fr

13A Rue Anatole France Saint Nicolas de Port.



REFERENT DEPARTEMENTAL AIDE AUX AIDANTS

- Aide aux aidants: compétences issues de la loi ASV
- **CD54 = centralisateur de l'offre ; permet :**
 - Référent départemental en terme d'aide aux aidants
 - Accompagnement à la diffusion de l'information
 - Coordination de l'offre (répartition géographique et/ou thématique)



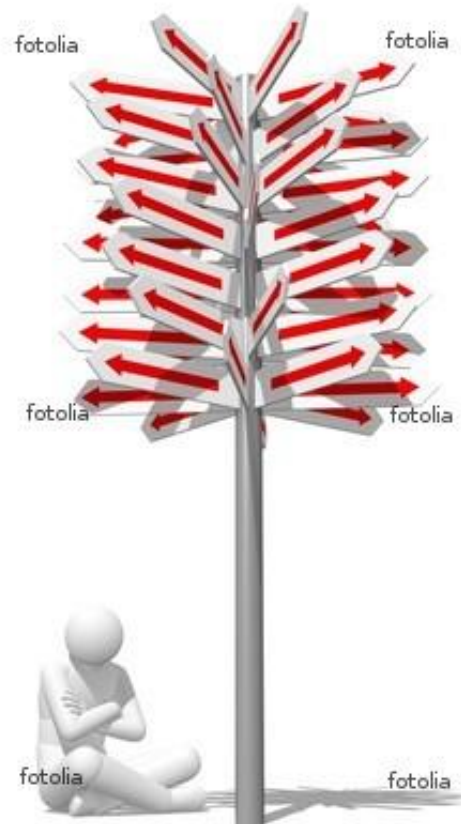
Accès à l'information :

- STA, Clic

*Boris BERNARD, Responsable du service
autonomie Territoire Grand Nancy*

- Bus de l'autonomie

**IL EXISTE UNE MULTITUDE D'ACTEURS ET DE
DISPOSITIFS, UNE COMPLEXITÉ DE L'OFFRE À
GÉRER POUR LES PERSONNES CONCERNÉES,
LES FAMILLES ET LES PROFESSIONNELS**



LES TERRITOIRES POUR S'INSCRIRE DANS LA PROXIMITÉ ET DES SERVICES TERRITORIAUX AUTONOMIE



DES MISSIONS QUI DÉCOULENT DE LABELLISATIONS

Guichet d'accueil pour personnes âgées, Centre local d'information et de Coordination (CLIC)

Guichet d'accueil pour personnes handicapées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Dispositifs dédiés aux prises en charge des cas complexes des maladies neurodégénératives, Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champs de l'autonomie (MAIA)

Expérimentation sur la fragilité des plus de 75 ans, Personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA) et coordination territoriale d'appui (CTA)

LES SERVICES TERRITORIAUX AUTONOMIE (STA), UNE ORGANISATION QUI INTÈGRE LA CONVERGENCE DES PUBLICS PAPH DEPUIS 15 ANS

- - Des enjeux communs : espérance de vie qui s'allonge pour tous - prise en compte des parcours de vie - adaptation de l'environnement à la personne - des personnes devenues handicapées juste après leur 60^{ème} anniversaire - des personnes handicapées qui vieillissent avec leurs parents âgés
- - Des besoins et des difficultés communes...d'où l'idée de concevoir des réponses communes:
 - Besoin d'accueil, d'informations pour les usagers et leurs familles
 - Forte place des proches aidants
 - Lutte contre l'isolement
 - Qualité de vie et égalité d'accès aux soins
 - Même nécessité d'évaluer les besoins avant proposition d'un plan d'aide,
 - Accessibilité à tous les lieux, de l'environnement, transport adapté,...
- - Une offre de services spécialisés qui peut être partagée : aides à la personne, aides techniques, adaptation de l'habitat, ...

MAIS aussi des spécificités propres à chacun, reconnues et prises en compte
rythme de vie - travail - scolarisation - cessation d'activités - origine et nature du handicap

LES SERVICES TERRITORIAUX PERSONNES AGÉES PERSONNES HANDICAPÉES (STPAPH), UNE ORGANISATION QUI INTÈGRE LA CONVERGENCE DES PUBLICS PAPH DEPUIS 15 ANS

1. Accueil unique des publics relevant des champs de la Gériatrie et du Handicap:

Portage CD54 des CLICs en 2000 en les ouvrant immédiatement à l'accueil des publics en situation de handicap

Conforté par la traduction Meurthe et mosellane de la loi du 11 février 2005 et la création des MDPH

2. Evaluations APA et PCH

3. Expérimentations et projets au service des parcours :

MAIA

PAERPA

Les animatrices

une connaissance approfondie des ressources du territoire, des dispositifs et des publics PA/PH

- Accueil, écoute, information et orientation des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles (accueil physique, téléphonique, VAD)**
- Accompagnement dans les différentes démarches administratives (aide à la constitution des dossiers)**
- Connaissances des ressources du territoire Informations tant dans le domaine des services d'aide à domicile que des établissements (maison de retraite, foyer hébergement, ESAT, maison d'accueil spécialisée...)**
- Participer à des actions collectives: « la perte d'autonomie comprendre et orienter », « Action Buffet, placard et réfrigérateur », sensibilisation à la perte d'autonomie**
- Permanences au sein des Maisons Départementales des Solidarités**

LE BUS DE L'AUTONOMIE 54

ADAPTATION DE L'HABITAT ET PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE



DEPARTEMENT
MEURTHE
MOSELLE

LA CONFÉRENCE
DES FINANCEURS
DE LA PRÉVENTION
DE LA PERTE
D'AUTONOMIE

LE BUS DE L'AUTONOMIE 54 RELÈVE LE DÉFI



Alors que 90 % des Français souhaitent vieillir à domicile, seulement 6 % du parc des logements est adapté aux seniors. La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) soutient de nombreuses actions visant à mieux informer les personnes âgées et leurs proches pour les rendre acteurs de leur bien vieillir.

Pour sensibiliser le plus grand nombre, un bus de l'autonomie a été créé afin d'aller à la rencontre des habitants au plus près de leur lieu de vie. Ce bus est principalement mis à la disposition des communes, associations et organismes qui souhaitent informer les seniors et les personnes en situation de handicap au sujet des solutions techniques, humaines et financières existantes permettant de vivre chez soi en toute sécurité.



LE BUS DE L'AUTONOMIE, C'EST

- **un appartement témoin adapté**, qui garantit le confort et la sécurité des personnes.
- **un lieu pour découvrir des solutions techniques** dans les principaux lieux de vie : cuisine, salle de bain, toilettes.
- **des informations sur les aides techniques** souvent méconnues, sur la domotique et autres innovations technologiques facilitant le quotidien.
- **des professionnels** (notamment des ergothérapeutes) à l'écoute des usagers, apportant des conseils individualisés.

LE BUS DE L'AUTONOMIE

CIBLES ET OBJECTIFS

LE BUS DE L'AUTONOMIE, POUR QUI ? POURQUOI ?

Le conseil départemental et ses partenaires, dans le cadre de la Conférence des financeurs, ont créé cet outil pour plusieurs publics :

Les personnes âgées et les aidants pour :

- leur permettre de rencontrer des professionnels avec lesquels échanger sur la manière et les moyens d'adapter leur logement pour y vivre dans les meilleures conditions possibles,
- découvrir et tester concrètement des solutions d'adaptation du logement,
- mieux appréhender les questions liées à la perte d'autonomie et permettre aux personnes de se projeter avec moins d'appréhensions,
- les informer sur les dispositifs d'accompagnement et les aides financières mobilisables.

Les communes, les associations et les acteurs locaux pour :

- mettre à leur disposition un outil pratique et agréable afin de sensibiliser et informer les usagers, notamment dans les territoires ruraux,
- leur permettre d'engager une dynamique autour des actions de prévention de la perte d'autonomie et favoriser le bien vivre à domicile.

Les professionnels de santé et les étudiants pour :

- leur permettre d'appréhender de manière concrète les solutions et les techniques favorisant le maintien à domicile des personnes retraitées,
- les aider à sensibiliser les seniors, dans une logique de prévention.

Les professionnels du bâtiment et les artisans pour :

- les sensibiliser et les former aux travaux liés à l'adaptation de l'habitat des personnes âgées,
- leur permettre de répondre aux besoins du marché et obtenir les labels type Silverhabitat/Handibat.





Aides individuelles :

- Dispositifs de coordination
- APA
- Habitat

*Boris BERNARD, Responsable du service
autonomie Territoire Grand Nancy*

Les équipes d'évaluation

- Les conseillers en gérontologie (Equipe Médico-Sociale APA)

Evaluation de la perte d'autonomie des personnes âgées dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'Autonomie et élaboration des plans d'aide

- Les conseillers en handicap (Équipe pluridisciplinaire d'évaluation du handicap)

Evaluation du besoin de compensation dans le cadre des demandes de Prestation de Compensation du Handicap et élaboration des plans personnalisés de compensation

- Les conseillers en autonomie, un profil commun de professionnels qui interviennent dans les deux champs (APA, PCH)

Les professionnels MAIA

Le pilote parcours (MAIA et PAERPA)

- Déploiement des dispositifs d'intégration des services
- Encadrement des gestionnaires de cas

Les gestionnaires de cas MAIA, l'accompagnement et le suivi des situations complexes

- réaliser à domicile une évaluation exhaustive des besoins sanitaires et sociaux de la personne
- Assurer le rôle de personne ressource coordinatrice dans le champ sanitaire et social pour la personne en perte d'autonomie
- Planifier les services nécessaires (aider à l'accès, suivi des services, coordonner les intervenants)
- Prévenir, repérer et traiter les situations de maltraitance
- Assurer le soutien de la famille et des proches dans la prise en compte de la personne

LES GESTIONNAIRES DE CAS MAIA

Décès d'une Gestionnaire de cas MAIA dans l'AUBE : Mme Audrey ADAM, elle a payé de sa vie son engagement au service des autres...

Audrey Adam, 36 ans, mère de deux enfants, a été tuée dans l'exercice de ses fonctions, mercredi 12 mai à Virey-sous-Bar (Aube) par une personne âgée chez qui elle se rendait régulièrement pour lui apporter son aide.

Le "gestionnaire de cas" au sein de la MAIA(*): un accompagnement au long cours

A ce titre, il apporte une aide spécifique à des personnes âgées se trouvant dans une situation particulièrement délicate et complexe, exigeant un suivi individualisé tant sur le plan social que sur le plan de la santé. Sa mission consiste notamment à coordonner les divers services d'aide présents sur le territoire, d'où des contacts réguliers avec l'ensemble des partenaires agissant auprès des personnes âgées.

- réaliser à domicile une évaluation exhaustive des besoins sanitaires et sociaux de la personne
- Assurer le rôle de personne ressource coordinatrice dans le champ sanitaire et social pour la personne en perte d'autonomie
- Planifier les services nécessaires (aider à l'accès, suivi des services, coordonner les intervenants)
- Prévenir, repérer et traiter les situations de maltraitance
- Assurer le soutien de la famille et des proches dans la prise en compte de la personne

(*) MAIA : "Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie"

LES PROFESSIONNELS DE LA CTA

Infirmières de la Coordination Territoriale d'Appui et Assistante administrative

Informier et orienter les professionnels vers les ressources sanitaires, médico-sociales et sociales du territoire

Appui à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des PPS

Activer les dispositifs subsidiaires : activité physique adaptée, pilulier électronique, ergothérapie, hébergement temporaire en EHPAD, service à domicile en sortie d'hospitalisation, offre de répit de nuit aux couples aidant/aidé, etc.

Mobiliser des expertises (gériatriques, psychiatriques, sociales...)

Assurer la coordination du parcours de la PA, notamment celle de l'interface ville-hôpital

LES SERVICES CIVIQUES

Recueil de la mémoire des aînés:

la parole d'aujourd'hui, c'est la mémoire de demain

Les volontaires réalisent une collecte de la Parole des Aînés. Ils valorisent cette richesse, à travers la collecte de la parole des aînés, de souvenirs, grâce à des interviews (audios et vidéos) et la rédaction de documents pour conserver ces paroles.

Rupture de l'isolement :

Déterminer les centres d'intérêts de la personne

Rechercher dans l'environnement les activités souhaitées

Accompagnement vers des clubs de loisirs, culturels ou sportifs

Recherche de solutions de mobilité (recensement de l'offre territoriale)

Visites régulières et pratique directe des activités avec les personnes

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE ET L'AIDE AUX AIDANTS

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a confié aux équipes médico-sociales (EMS) des départements en charge de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) la mission d'évaluer la situation et les besoins des proches aidants des demandeurs ou bénéficiaires de l'APA.

L'AIDE AUX AIDANTS

DANS LE CADRE DU PLAN D'AIDE APA

L'accueil de jour:

Il permet d'aider les familles à faire face aux difficultés que représente au quotidien l'accompagnement d'une personne âgée dépendante.

Remboursement forfaitaire dans le cadre de l'APA sur la base de 35 € par journée pour un nombre maximum d'accueils de jour pris en charge de 5 jours par semaine sur présentation des factures acquittées éditées par l'établissement au nom de la personne accueillie.

L'hébergement temporaire:

Une formule d'accueil limitée dans le temps pour répondre en priorité à un besoin de répit de l'aidant

L'hébergement temporaire peut être mis en place par période ne pouvant pas excéder 31 jours consécutifs, sauf dérogation, pour un maximum de 90 jours/an maximum.

La prise en charge financière par le Conseil Départemental est plafonnée au trentième du maxi GIR 1 et revalorisée au 1er janvier de chaque année : soit 57 € maximum par journée pour 2020 pour un maximum annuel de 5130 €.

AU TITRE DU RÉPIT POUR LE « PROCHE AIDANT INDISPENSABLE »

Cette qualification de proche aidant indispensable à la vie à domicile d'un bénéficiaire de l'APA a pour finalité d'ouvrir droit à des dispositifs d'aide aux aidants supplémentaires à ceux déjà existant dans le plan d'aide APA : le module répit et/ou de relais en cas d'hospitalisation, le module hospitalisation

Le proche aidant indispensable est celui qui assure une présence ou une aide indispensable à la vie à domicile d'un bénéficiaire de l'APA et qui ne peut être remplacé par une autre personne à titre non professionnel

Que signifie « assurer une présence ou une aide indispensable » ?

- assurer une présence sans laquelle la personne âgée serait en danger. Cette présence renvoie à une notion de surveillance ;
- assurer une aide qui porte sur les actes de la vie quotidienne ;
- le proche aidant ne doit pas pouvoir être remplacé par un autre proche (membre de la famille, ami ou voisin de la personne âgée).

AU TITRE DU RÉPIT POUR LE « PROCHE AIDANT INDISPENSABLE »

Le module de répit

Ce répit peut être considéré comme une prise en charge temporaire physique, émotionnelle et sociale d'une personne en perte d'autonomie pour permettre le soulagement du proche aidant indispensable, il peut s'agir :

- d'aides humaines se substituant aux aides apportées par le proche aidant indispensable
- d'aides qui complètent celles en places (aides humaines, accueil de jour, accueil de nuit...).

Il s'agit d'une aide finançable par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie dans le cadre du plan d'aide, qui intervient une fois que le plan d'aide est saturé : majoration du plan d'aide au-delà des plafonds nationaux soit un montant maximum annuel de 510,36€ en 2021.

Le remboursement se fera sur présentation de la facture acquittée.



AU TITRE DU RÉPIT POUR LE « PROCHE AIDANT INDISPENSABLE »

Le module en cas d'hospitalisation programmée ou non, ou de convalescence du proche aidant indispensable.

Ce module permet d'activer le module relais-hospitalisation qui peut être débloqué à chaque hospitalisation du proche aidant indispensable.

A chaque hospitalisation, les solutions de relais peuvent être financées à hauteur de 0,9 fois le montant mensuel de la MTP, déduction faite de la participation financière du bénéficiaire. La participation financière du Conseil Départemental en cas d'hospitalisation de votre proche aidant indispensable est possible dans la limite de 1013,76€.

Le module relais-hospitalisation est déconnecté du plan d'aide APA.

En cas d'hospitalisation ou de convalescence programmée, la demande doit être formulée de préférence par écrit (courrier, mail), au minimum 1 mois avant la date d'hospitalisation (sauf urgence).

Le remboursement se fera sur présentation des justificatifs et des factures acquittées

APA

DÉPLOIEMENT DOSSIER UNIQUE DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE

Mise en œuvre en Meurthe et Moselle à compter du 1^{er} septembre 2021

Le départ des réunions internes d'information aux professionnels se fera fin juin 2021 (29 juin matin pour Nancy)

Réunions aux partenaires : co-animées Carsat/Conseil départemental programmées avec les SAAD/réseaux/CCAS (29.06), avec les services Sociaux des hôpitaux/SSIAD/Had (01.07.21)

MSA intéressée par la reconnaissance mutuelle des évaluations, MSA déjà membre du GIE Aptitude, qui réalise les évaluations pour le compte de la CARSAT, ce qui facilitera son insertion dans la démarche.



MESURE DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET FINANCEMENT DES AIDES

GIR		Financeurs
1	Aide à la personne	Conseil départemental via l'APA
2		
3		
4		APA ou si temporaire et hospitalisation CARSAT
5	Aide ménagère	Caisse de Retraite (CARSAT) et CRC, IRC, Mutuelle
6		

APA DÉPLOIEMENT DOSSIER UNIQUE DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE

DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE POUR LES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE

Ce dossier permet de formuler une demande de plan d'aide qui pourra être financé pour tout ou partie par les caisses de retraite (**aide Bien vieillir chez soi, dite BVCS, et Accompagnement à domicile des personnes âgées, dite AADPA**) ou les départements (**Allocation personnalisée d'autonomie, dite APA**).

Réservé à l'administration / Numéro de dossier : _____
Dossier transféré vers : _____ Date : _____

1/9

LA SITUATION DU DEMANDEUR ET DE SON CONJOINT

Si le demandeur est en couple (mariage, PACS ou concubinage), les ressources de son conjoint sont prises en compte dans le calcul de l'aide. Il est donc nécessaire de renseigner les informations le concernant.

Pour plus d'informations, se référer à la notice d'information du formulaire et au portail d'information en ligne : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

	LE DEMANDEUR	LE CONJOINT Mariage, PACS ou concubinage
Situation de famille du demandeur	☐ Marié, PACS, en concubinage ☐ Célibataire ☐ Divorcé ou séparé ☐ Veuf	<i>Si le demandeur est célibataire, divorcé, séparé ou veuf, veuillez ne pas remplir cette colonne.</i>
Sexe	☐ Femme ☐ Homme	☐ Femme ☐ Homme
Nom d'usage		
Nom de naissance		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Ville de naissance		
Département de naissance		
Pays de naissance		
Numéro de sécurité sociale à 15 chiffres		
Caisse de retraite principale		
Lieu de résidence	☐ Domicile ☐ Hébergement dans la famille ou chez un tiers ☐ Domicile d'un accueillant familial (particulier agréé par le département) ☐ Résidence autonomie ☐ Autre : _____	☐ Le même que le demandeur Si différent du demandeur : ☐ Domicile ☐ EHPAD (date : _____) ☐ Domicile d'un accueillant familial (particulier agréé par le département) ☐ Résidence autonomie ☐ Autre : _____

HABITAT – AIDE À LA PIERRE

Depuis le 1er janvier 2017, le conseil départemental est délégataire des aides à la pierre pour une durée de 6 ans sur tout le territoire hors territoires du Grand Nancy et la CC du Bassin de Pompey.

Il a la responsabilité d'attribuer, pour le compte de l'Etat les subventions en faveur de la production, l'amélioration, l'adaptation, la rénovation et la démolition des logements des parcs privés et sociaux, avec 6 millions d'euros d'aides mobilisables.

Les aides de l'Anah sont destinées aux propriétaires modestes ou très modestes sous conditions de revenus.

L'adaptation des logements à la perte d'autonomie constitue une des 3 priorités rendant les travaux éligibles aux aides de l'Anah. Chaque ménage bénéficie d'un accompagnement technique et financier d'un opérateur tout au long de son projet : de sa conception à la réception des travaux en passant par la recherche des cofinancements possibles. Cet accompagnement est gratuit.

En complément, le département dédie sur fonds propres une enveloppe de 3,72 M€ pour abonder les aides de l'ANAH (2,4M€) et pour faciliter la production de logements sociaux (1,32 M€).

CONTACTS

Longwy et Briey
Service territorial Logement
Impasse Saulxures
54800 JARNY
03.82.33.61.71

Val de Lorraine
Service territorial Logement
9200 route de Blénod – Maidières
BP 20117
54704 PONT à MOUSSON
03.83.80.13.80

Terres de Lorraine
Service territorial Logement
5 avenue Victor Hugo
54200 TOUL
03.83.64.80.09

Lunéville
Service territorial Logement
28 rue de la République
54300 LUNEVILLE
03.83.77.75.20

Grand Nancy
Service territorial Logement
80 boulevard Foch
54520 LAXOU
03.83.67.81.73



Coordination des acteurs départementaux :

- La CFPPA

*Cyrielle THIRION, Chargée de mission
Conférence des Financeurs*

LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA)

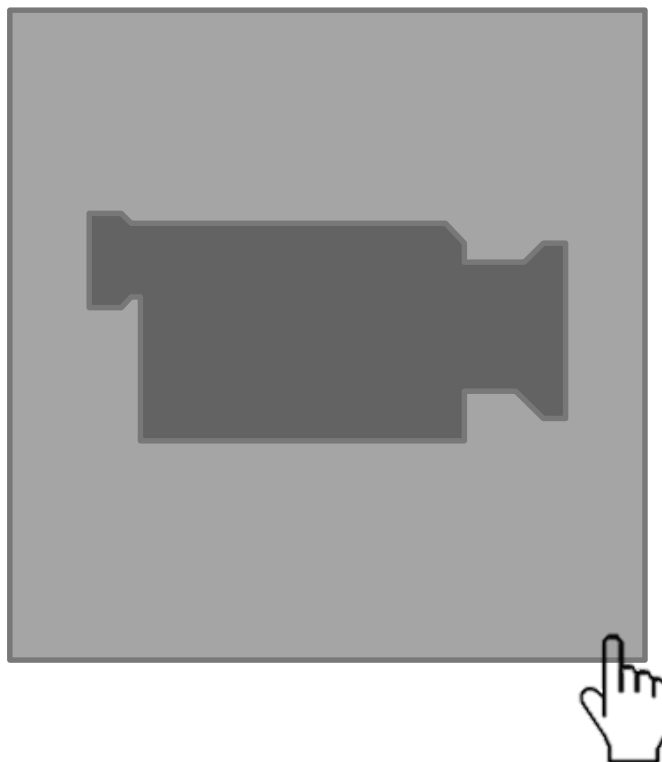
La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Il s'agit d'une instance de coordination des financements visant à développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie.



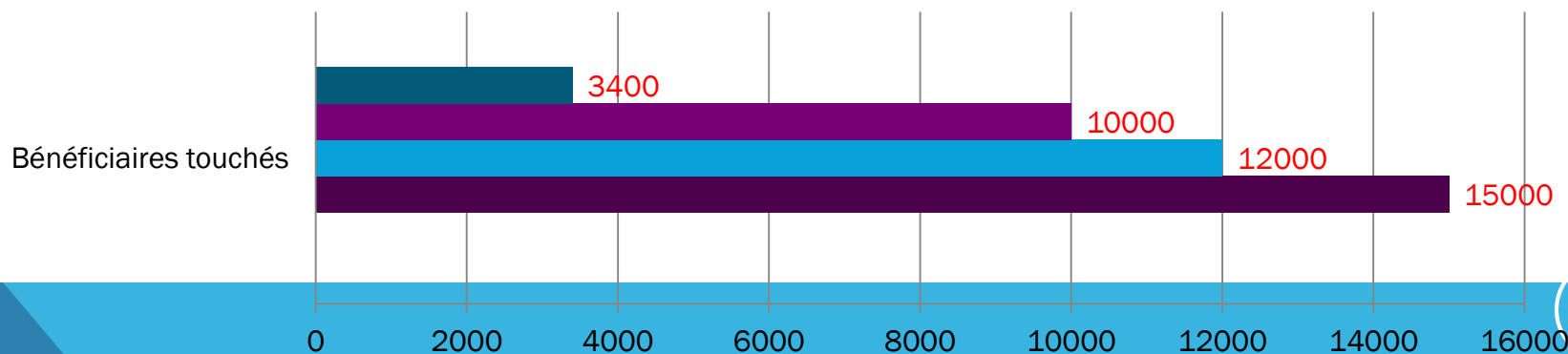
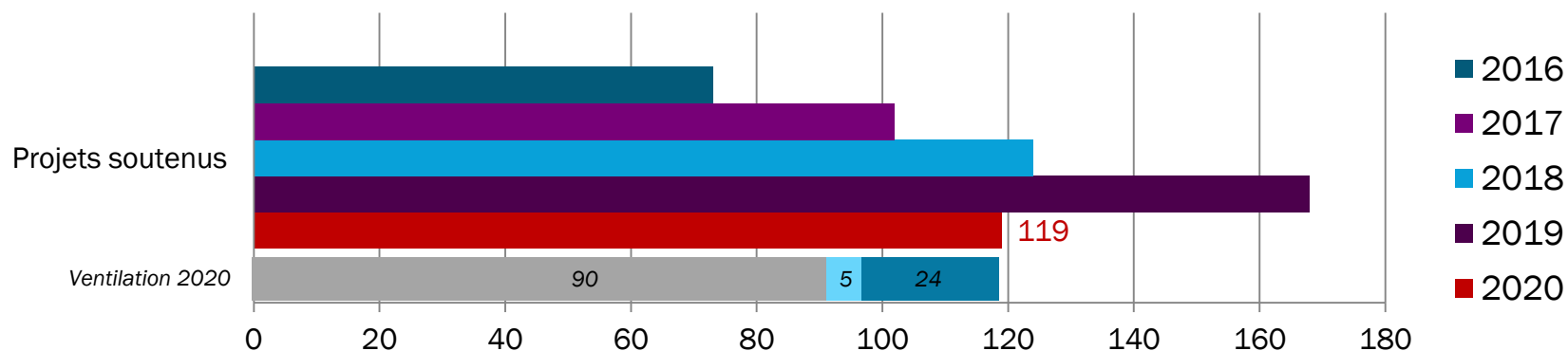
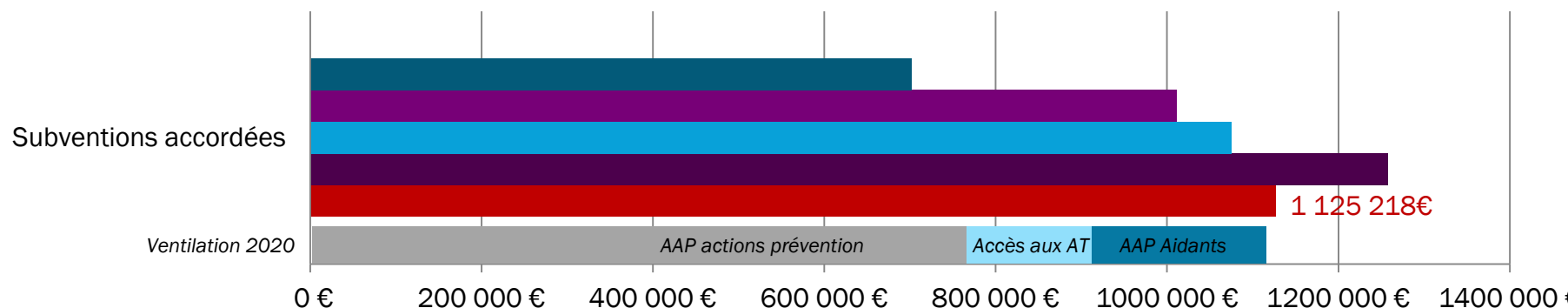
LA CFPPA DE MEURTHE-ET-MOSELLE

2 MIN POUR COMPRENDRE



APPELS À PROJETS CFPPA

ÉVOLUTIONS EN CHIFFRES



LA CONFÉRENCE
DES **FINANCEURS**
DE LA **PRÉVENTION**
DE LA PERTE
D'AUTONOMIE
EN MEURTHE-ET-MOSELLE

ECHANGES / QUESTIONS

Claire GUITTON
(thématique aidants)
Psychologue - Direction de l'Autonomie
03.83.94.59.58
cguitton@departement54.fr

Cyrielle THIRION
Chargée de mission Conférence des Financeurs
03.83.94.55.72
cythirion@departement54.fr

Nathalie AHRACH
Responsable territoriale autonomie du **Val de Lorraine**
03.83.80.02.38 – nahrach@departement54.fr

Boris BERNARD
Responsable territorial autonomie du **Grand Nancy**
03.83.30.12.26 – bbernard@departement54.fr

Catherine CLAUSSE
Responsable territoriale autonomie **Terres de Lorraine**
03.83.43.81.22 – cclausse@departement54.fr

Christine COLLIGNON
Responsable territoriale autonomie de **Longwy**
03.82.39.59.66 – 03.82.39.59.64 –
ccollignon@departement54.fr

Agnès CHEVALME
Responsable territoriale autonomie du **Lunévillois**
03.83.74.45.08 – achevalme@departement54.fr

Christine MAVON
Responsable territoriale autonomie de **Briey**
03.57.49.81.10 – cmavon@departement54.fr

